

**AUTORISATION POUR
LA POSE D'UNE ENSEIGNE
PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

DESCRIPTION DE LA DEMANDE D'AUTORISATION

Dossier n° : **AP 34 120 25 M0004** Déposée le : **10/02/2025** complétée le :

Destinataire : GM KAR
5 Avenue Charles Cros

34830 JACOUCOUCOU

Pour : Pose de 4 dispositifs et matériels supportant des enseignes.

Adresse du projet : 9 rue des Frères Lumière

34830 JACOUCOUCOU

Réf. Cadastres : AK56

Le Maire de la Ville de Jacou,

Vu le Code de l'Environnement -art. L. 581-1 et suivants ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement les articles L.2122-21, L.2122-22 et L.2122-23,

Vu le Règlement Local de Publicité Intercommunal,

Considérant que le dossier est complet ;

Considérant que le dossier présenté respecte la réglementation

ARRETE :

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à installer 4 dispositifs et matériels supportant des enseignes "GM KAR", 18 rue Fernand Soubeyran, décrite dans la demande susvisée.

Article 2 : Le Maire, le Directeur de l'Aménagement et le Responsable de la Sécurité Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 3 : la présente autorisation ne vaut pas validation de l'autorisation de travaux n°03412025M0005 déposée le 28/01/2025.

JACOUCOUCOU, le 13/03/2025



Par Délégation du Maire
Christine Delage,
Adjointe Déléguée
à l'Urbanisme

